

---

CHRONIQUE 2001 :  
**La politique de censure des partis de l'opposition  
se consolide et le thème tabou de l'esclavage  
est au devant de la scène politique**

*Hindou Mint Ainina*\*<sup>1</sup>

Avec la collaboration de Mariella Villasante Cervello

L'année 2001 a commencé sur un fond de réactions politiques contre l'interdiction de la branche de l'*Union des Forces Démocratiques-Ère nouvelle* (UFD/EN) dirigée par Ahmed Ould Daddah, qu'il était convenu de désigner par la presse locale comme le principal parti de l'opposition mauritanienne. Cette interdiction a été décidée par décret du Conseil des ministres extraordinaire, tenu le mercredi 28 octobre 2000 ; un mois plus tard, fut annoncée la tenue d'élections municipales et législatives anticipées.

L'interdiction antidémocratique de cette branche de l'UFD/EN ne concerne pas cependant l'UFD-EN dirigée par Mohamed Ould Maouloud [voir l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* 1999]. Elle intervient après une série de conférences de presse, de marches et de manifestations organisées par ce parti à Nouakchott et à Nouadhibou, et qui ont été souvent dispersées par les bombes lacrymogènes, les coups de matraques et les balles à blanc tirées par la police, ou qui ont dégénéré en affrontements entre des militants et les forces de l'ordre entraînant l'arrestation de dizaines de personnes. Dans ces manifestations, les participants demandaient la mise en place de commissions d'enquête sur les fortunes personnelles de la famille du Président mauritanien, Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, et sur la gestion des biens publics. Ils se mobilisaient également pour soutenir l'Intifada palestinienne actuelle et la rupture des relations mauritaniennes avec Israël, ramenant de nouveau sur le tapis la question non élucidée des déchets nucléaires israéliens enfouis sous le sol mauritanien [voir l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* 1999].

Rappelons que cette question des déchets nucléaires israéliens a été dénoncée par Ahmed Ould Daddah, président de la branche historique de

---

\* Chercheur associé à l'IREMAM.

1. Pour des raisons personnelles, notre collaboratrice Ursel Clausen (Deutsches Orient-Institut, Hambourg, Allemagne), ne pourra plus écrire la chronique politique mauritanienne. Nous la remercions vivement de son aide précieuse tout au long des dernières années. Et parallèlement, nous souhaitons la bienvenue dans ces pages et dans l'*Annuaire de l'Afrique du nord*, à Hindou Mint Ainina, sociologue et rédactrice en chef du Journal indépendant *Le Catane* de Nouakchott, mauritanie (tirages hebdomadaires en français et en arabe). Désormais cette chronique politique mauritanienne se fera également avec ma collaboration éditoriale, MVC (NDE).

l'UFD/EN, opposant du président actuel, Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, et candidat malheureux à la première élection présidentielle pluraliste dans le pays de janvier 1991. Ce qui lui a valu plusieurs arrestations par la Direction de la Sûreté de l'État (DSE), la police politique, dont la dernière en date a eu lieu le dimanche 10 décembre 2000 à l'aéroport de Nouakchott, à son retour d'une tournée qui l'a mené en Arabie Saoudite (pour le pèlerinage), en France et dans quelques pays arabes (Libye et Syrie notamment). Incarcéré et interrogé pendant trois jours, il a été relaxé le mardi 13 décembre 2000 à 13 heures. C'était la cinquième fois qu'il était arrêté depuis 1998. Quelques mois auparavant, le lundi 24 avril 2000, Ahmed Ould Daddah avait été arrêté au siège de son parti, à l'îlot M de Nouakchott, par les policiers de la direction de la Sûreté de l'État.

Dans le même contexte, des graffitis sur les murs de la capitale, Nouakchott, et des manifestations à l'Université de Nouakchott qui fustigeaient la position du gouvernement et soutenaient l'UFD-EN, menèrent à la violation par les forces de l'ordre de l'enceinte universitaire, à la confrontation avec les étudiants et à l'arrestation d'une dizaine de jeunes dont trois restèrent en prison pour atteinte à l'ordre public et à la sécurité des citoyens, puis furent mis en liberté provisoire, un mois plus tard, à Kaédi, ville de la vallée du fleuve Sénégal pour que finalement leur dossier soit classé sans suite. Ils furent défendus par un collectif des avocats du Barreau mauritanien constitué systématiquement pour la défense des détenus politiques depuis le premier procès politique de l'ère démocratique mauritanienne, qui avait concerné des personnalités de la société civile en janvier 1998, lorsque des militants des droits de l'homme avaient été arrêtés à la suite d'un reportage effectué par la troisième chaîne de télévision française, France 3, sur les esclaves en Mauritanie reportage qui avait beaucoup irrité les autorités mauritaniennes<sup>2</sup>.

Entre-temps, la l'UFD/EN dissous présenta un recours auprès de la Cour suprême demandant l'annulation du décret portant sur son interdiction. Une interdiction qui résoudra définitivement le contentieux autour du nom du parti UFD/EN, distingué par les journalistes ainsi : UFD/EN-A de Ahmed Ould Daddah, et UFD/EN-B de Mohammed Ould Maouloud. Cette dernière branche procéda au dépôt d'une demande de reconnaissance d'un nouveau nom, *Union des forces du Progrès* (UFP) le 10 novembre 2000, tout en continuant sa politique de « compromis » et de « consensus » dans son approche de participation et de dialogue avec le gouvernement mauritanien, et qui était l'une des causes de la division du principal parti de l'opposition.

Parmi les faits marquants de cette année, signalons le retour, le 17 juillet, de l'ancien Président mauritanien Mokhtar Ould Daddah, âgé de 86 ans, après

---

2. Rappelons que durant le Rallye Paris-Dakar de décembre 1997, une série de reportages sur la Mauritanie a été effectuée par les chaînes qui accompagnaient la course à travers le désert. Parmi ces reportages, il y en a un, sur la question des esclaves en Mauritanie, qui fut particulièrement irritant pour les autorités mauritaniennes qui y ont vu une volonté de « porter atteinte à l'image du pays ». Trois personnes furent arrêtées et poursuivies à la suite de ces reportages : Boubacar Ould Messaoud de l'organisation non gouvernementale non reconnue SOS-Esclaves, Cheikh Saad Bouh Kamara de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH, non reconnue non plus), Maître Brahim Ould Ebetty, avocat au Barreau de Nouakchott et militant actif à l'UFD/En-A, et enfin Abderrahmane Ould Yessa, qui était en France et avait été jugé et condamné par contumace [Voir la rubrique Mauritanie, de l'AAN 1998].

un exil en France qui durait depuis 1978, suite au coup d'État militaire qui l'a déposé, Ould Daddah décide de revenir au pays pour y finir ses jours. Sans avoir eu droit au tapis rouge et au retour en gloire, l'ancien Président profite d'une retraite présidentielle accordée par la loi à tous ceux qui ont, comme lui, présidé aux destinées du pays.

Sur le plan économique, signalons le renouvellement de l'accord de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne, accord contesté par les armateurs mauritaniens et la plupart des acteurs nationaux, qui considèrent qu'il porte préjudice aux intérêts mauritaniens. Le même sentiment s'est aussi beaucoup développé au sein des analystes et observateurs de la scène économique nationale qui jugent que le renouvellement inconditionnel des accords de pêche avec l'Union Européenne, au moment où les pays voisins, comme le Maroc, ont redéfini les termes du contrat similaire qui les liait avec l'Europe, est une défaillance de plus sur le long registre des déficits en termes de négociations des responsables politiques mauritaniens.

Précisons ici que depuis plus d'une décennie, l'exploitation inconsidérée de la ressource halieutique du pays inquiète l'opinion publique et les armateurs, et provoque de courantes mises en demeure de la part des organismes écologiques internationaux, quant à la manière avec laquelle le non respect des normes définies par les accords internationaux de pêche est systématique (maillage, capture de juvéniles...). C'est dans ce cadre que depuis plusieurs années, les autorités mauritaniennes ont imposé une période annuelle de deux mois d'arrêt d'exploitation, appelé « arrêt biologique », pendant les mois de Septembre et Octobre.

Sur le plan politique, tout au long de l'année 2001, on verra s'approfondir les tendances aux fissions des partis de l'opposition, et, parallèlement, la consolidation du parti du gouvernement [*Parti Républicain, Démocratique et Social*, PRDS], qui devient une sorte de nouveau parti unique en Mauritanie. Le sujet tabou de l'esclavage sera également au premier plan de la scène politique mauritanienne, ayant été porté au débat au sein même de l'Assemblée nationale.

### **L'imposition de la proportionnelle partielle dans les élections municipales et législatives : les réactions des partis politiques**

Le Président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a choisi d'annoncer des changements d'importance concernant les scrutins mauritaniens le 28 novembre 2000, lors de son discours traditionnel à la nation mauritanienne le jour de la fête de l'indépendance. Il a déclaré ainsi que la proportionnelle partielle sera adoptée dans les élections municipales et législatives, fixées pour le mois d'octobre 2001, et que les campagnes des partis politiques seraient financées désormais.

L'hebdomadaire local *Le Calame* [n° 301 du 12 au 23 décembre 2000] titrait à ce propos : « Un doigt de proportionnelle à deux doigts de la manipulation » pour évoquer les mesures unilatérales n'ayant pas été accompagnées d'un mode d'application, et qui interviennent sur une scène politique où il n'existe ni code électoral concerté, ni listes électorales viables, ni cartes d'identités non falsifiables, ni neutralité de l'administration. Le

décret d'application établi par le Ministère de l'Intérieur, sortira plus tard, le 7 février 2001, pour fixer les modalités pratiques, sans pour autant résoudre le problème de non transparence.

Cependant, la décision des autorités mauritaniennes d'adopter la proportionnelle partielle concerne seulement trois circonscriptions électorales : Nouakchott, Nouadhibou et Sélibaby, qui ont, selon le décret, plus de 100 000 habitants. Il faut remarquer néanmoins qu'à l'exception de Nouakchott, les autres ne répondent pas au critère de sélection précisé. Cette situation a suscité des réactions politiques divergentes, allant de la franche satisfaction des partis de la majorité, surtout le parti au pouvoir [*Parti Républicain Démocratique et Social*, PRDS], à la nette réprobation de la part de la plupart des partis d'opposition, en passant par une note modérée exprimée par le parti de l'*Union des Forces du Progrès* [UFP], dont la recherche de dialogue et de compromis a été, selon ses dirigeants, à l'origine de cette attitude du gouvernement<sup>5</sup>.

Pourtant, plus que l'adoption de la proportionnelle, c'est la nouvelle volonté du gouvernement de financer les partis politiques en fonction de leur représentation au niveau des conseils municipaux et de leur ouvrir les médias publics qui a donné un souffle de vie à une scène politique morte depuis la décision du gouvernement d'interdire l'UFD-EN, dans un cadre global marqué par l'absence de perspectives politiques à court terme.

L'UFD-EN dissoute a été le premier parti de l'opposition – devenu illégal – à réagir par la voix de son responsable des relations extérieures, Ahmed Ould Lafdal. Sur les ondes radiales de Radio France Internationale, il a déclaré que les décisions du gouvernement n'étaient que « de la poudre aux yeux ».

De son côté, dans une déclaration publiée pour la même occasion, l'*Union des forces du progrès* (UFP) se félicite des réformes annoncées par le Président mauritanien qui constituent, selon Mohamed Ould Maouloud « un geste d'ouverture politique qui satisfait certaines de nos propositions ». Ould Maouloud déclare également que « les mesures annoncées contribueront à mettre fin à la logique de confrontation dangereuse pour la paix et la stabilité. Mais aussi à baisser le climat de tension, de répression et de rupture avec l'opinion publique. Il est nécessaire que ces mesures ouvrent la voie à une large concertation politique, sans exclusive, entre le pouvoir et l'opposition afin d'en déterminer, sur une base consensuelle, les contenus et les modalités de mise en œuvre ».

Le seul parti membre de la majorité présidentielle à réagir, l'*Union pour la démocratie et le progrès* (UDP), se réjouit de l'initiative du Président mauritanien qui va, selon son communiqué, dans la bonne direction.

Pour l'*Alliance populaire progressiste* (APP), parti nationaliste arabe, « le financement des partis politiques, la couverture médiatique de leurs activités ou leur participation proportionnelle au parlement ne sont que des points élémentaires qui n'ont aucun sens dans la conjoncture actuelle », car financer des partis politiques qu'on interdit ou dont on emprisonne les dirigeants ne veut rien dire, selon la déclaration du parti publiée à la même occasion.

---

3. *Le Calame* et l'*Éveil Hebdo*, publiant une déclaration du parti de l'UFP.

Le parti dirigé par Messaoud Ould Bulkheir [dirigeant historique de El Hor, qui revendique les droits citoyens des groupes serviles], *Action pour le Changement* (AC), reste sceptique quant aux mesures annoncées par le Président de la République qui sont destinées, selon sa déclaration, à la consommation locale et internationale et constituent des « manœuvres » pour « éluder les vrais problèmes de l'heure ». En fait, AC estime qu'il est impérieux d'ouvrir un vrai dialogue franc et sincère entre le gouvernement et tous les acteurs de la vie politique nationale, sans exclusivités, pour trouver les voies et les moyens d'apaiser, par des décisions et des mesures concrètes, les tensions politiques. Le dialogue préconisé par AC doit porter sur « l'élaboration concertée d'une loi moderne sur le statut des partis politiques, leur place dans la vie nationale, leur mode de financement et l'organisation de leur accès aux médias publics ». Autant de propositions de bon sens restées cependant sans aucune réponse de la part du gouvernement et de son parti, le PRDS, devenu majoritaire en Mauritanie.

### **Fissions au sein des partis de l'opposition et consolidation du parti au pouvoir**

La vie politique de l'année 2001 est marquée par deux faits d'importance, d'abord l'expansion des fissions au sein des partis de l'opposition, et parallèlement, la consolidation du parti du gouvernement, le PRDS.

En effet, alors que l'interdiction du principal parti de l'opposition soulevait des réactions de solidarité non négligeables, notamment parmi les étudiants de l'Université de Nouakchott, des luttes internes et des fissions se sont manifestées au sein du Front des partis de l'opposition (FPO). Rappelons que ce front, créé en 1995, réunissait les cinq partis les plus importants sur la scène nationale : l'UFD-EN de Ahmed Ould Daddah, *Action pour le changement* de Messaoud Ould Bulkheir, l'*Alliance Populaire Progressiste* des nasseriens, *at-Tali'a al-wataniyya* (parti de l'avant-garde nationale) des baathistes pro-irakiens, puis plus tard, en 1998, le *Front populaire* de Ch'bih Ould Cheikh Melainine.

En prenant des décisions politiques unilatérales, le président en titre du *Front des partis de l'opposition*, Messaoud Ould Boulkheir [la présidence est tournante, tous les six mois] a surpris tout le monde, y compris son propre parti, en convoquant le 16 décembre 2000 une réunion du *Front*, sans avertir le secrétaire général de l'UFD-EN, Ahmed Ould Daddah, qui venait de sortir de prison trois jours plus tôt. Une décision d'autant plus étonnante et imprévisible que son parti, l'AC, avait prit fait et cause contre l'interdiction de l'UFD-EN de Ould Daddah, ce alors qu'il effectuait un séjour de travail aux États-Unis d'Amérique.

En faisant appel à une position légaliste, Messaoud Ould Boulkheir explique sa position en affirmant que le parti de Ould Daddah est un parti interdit et que la charte du *Front* stipule que les partis membres doivent être des formations politiques reconnues légalement par le ministère de l'Intérieur. D'après Ould Boulkheir, le cas du parti pro-irakien *at-Tali'a*, qui ne siège plus au *Front* depuis sont interdiction fin 1999, devrait faire jurisprudence [*Le Calame* n° 301 du 12 au 23 décembre 2000].

Messaoud Ould Boulkheir a ainsi préféré exclure un ancien parti allié, auquel il a apporté son soutien depuis sa création en 1991, que lui apporter son soutien à un moment critique ; révélant ainsi les fissures et les divisions profondes existant au sein d'un front qui prétend représenter l'essentiel des forces d'opposition du pays.

Dans ce contexte de division de l'opposition, le gouvernement, par l'intermédiaire de son parti le PRDS, continue ses activités politiques de ralliement de la population. Dans cette période, celles-ci s'organisent autour de la nouvelle carte d'identité, nécessaire pour participer aux élections municipales et législatives prévues en octobre 2001.

### **La création de nouvelles listes électorales sur la base du Recensement général à vocation d'état civil**

Deux nouveautés importantes cette année sont, d'une part, la création de nouvelles listes électorales sur la base du *Recensement général à vocation d'état civil* (RANVEC)<sup>4</sup> de 1998 et, d'autre part, la création de cartes d'identité non falsifiables sur la base desquelles seront faites les élections municipales et législatives d'octobre 2001.

À cette occasion le *Parti Républicain Démocratique et Social*, envoie des missions officielles dans toutes les régions du pays, dirigées par des ministres ou de hauts fonctionnaires, « pour expliquer aux populations l'enjeu de la nouvelle carte d'identité et son utilité » [*Le Calame* n° 305, janvier 2001]. Si cette nouvelle mesure de modernisation de systèmes d'enregistrement civils est jugée salutaire - notamment parce qu'elle introduit la possibilité de simplification des longs patronymes mauritaniens, par le choix d'un seul nom de famille - il faut préciser que la procédure est particulièrement longue (environ 6 mois), et peu accessible aux citoyens mauritaniens vivant en milieu rural.

### **Mesures arbitraires de répression civile légalisées**

Le gouvernement mauritanien semble se soucier désormais de trouver une légitimité judiciaire à tout ce qui concerne les décisions arbitraires et unilatérales. En effet, après avoir déclaré dissous le parti d'opposition UFD-EN, le gouvernement a permis qu'une demande en recours soit déposée auprès de la chambre administrative de la Cour suprême, dirigée par son président, Mahfoudh Ould Lemrabot. Cependant, celle-ci a confirmé la dissolution du dit parti le 14 janvier 2001.

Cette sentence n'a pas surpris l'opinion publique, pas plus que la classe politique, qui nourrissait peu d'espoirs de voir la justice prendre le contre-

---

4. Le RANVEC est un recensement organisé en 1998 par le Secrétariat d'État chargé de l'État civil, dont l'objectif principal est de faire une base pour un état civil fiable dans le pays. Il a été financé par plusieurs bailleurs de fonds dont principalement l'Union européenne et la France.

ped des décisions du pouvoir exécutif. Ce qui aurait pu constituer, sans doute, un cas sans précédent dans l'histoire judiciaire de la Mauritanie.

Il faut préciser que la juridiction qui a statué sur le recours présenté par Ould Daddah, a été présidée par le président de la Cour suprême lui-même, Mahfoudh Ould Lemrabot, alors que dans les cas d'espèce la compétence en est dévolue, selon les textes, au président de la Chambre administrative. Ce dernier est aussi vice-président de la Cour suprême. Au moment des faits, le poste était occupé par le juge Atigh Ould Habib, un magistrat peu docile selon la presse locale, ceci expliquant peut-être cela.

Du reste, le recours de Ould Daddah a été introduit trois jours avant l'expiration du délai imparti par la loi et donc la forclusion, n'a finalement pas abouti. Au sein de la directions de ce parti de l'opposition on n'avait pas trop d'espoirs de voir le recours accepté ; on affirme en effet avoir effectué cette démarche « sous la pression de ses nombreux militants et partenaires, qui n'auraient pas compris qu'on n'ait pas tout essayé ». Conforme ou non à la loi, la décision prise en conseil des ministres va continuer à produire ses effets.

Dans le cadre de cette même affaire d'interdiction du parti de l'UFD-EN, la Cour d'appel près la Cour Suprême a rendu sa décision, le 15 janvier 2001, d'accorder la liberté provisoire aux trois jeunes de UFD-EN, détenus en décembre 2000 et envoyés à Kaédi. La raison invoquée pour cette décision est « que leur dossier ne contient aucun fait qui justifie de les maintenir en prison ».

Néanmoins, l'historique de l'affaire est fort instructif sur les mécanismes de la justice mauritanienne. Après les arrestations de Décembre 2000, un collectif d'avocats du Barreau de Nouakchott s'était constitué pour les défendre, et avait demandé au Procureur de la République près du tribunal de Kaédi leur mise en liberté. Or celui-ci a refusé la demande – le 3 janvier 2001 – en invoquant le fait que ces jeunes font partie « de la génération ratée des années soixante-dix et qu'ils ont provoqué des troubles à l'université » [*Le Calame* n° 303, janvier 2001], selon une déclaration des avocats du collectif. Mais ce n'est pas tout, le Parquet général avait engagé un pourvoi en cassation qui aurait permis de maintenir les détenus en prison jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu. Mais pour des raisons obscures, la Cour Suprême a laissé en liberté les accusés dont le seul crime est d'avoir manifesté leur désaccord avec les décisions arbitraires du gouvernement.

Dernier procès à évoquer au cours de l'année 2001 et qui concerne un autre dirigeant politique, il s'agit de celui de Ch'bih Ould Cheikh Maa El Aïnin, président du *Front Populaire* (FP), qui a été interpellé par la police politique à son domicile le dimanche 8 avril 2001, puis déféré et écroué jeudi 12 avril à la prison civile de Nouakchott avec deux jeunes chômeurs supposés appartenir à son parti. Il est accusé de « flagrant délit de constitution d'association de malfaiteurs en vue de déstabiliser les institutions, en intelligence avec une puissance étrangère ». Vue la gravité de ces accusations, il encourait une peine allant jusqu'à la perpétuité.

Le procès de Ch'bih Ould Cheikh Melainine a été fixé pour le jeudi 10 mai devant la Cour criminelle de Nouakchott, auprès de laquelle son dossier a été renvoyé. Après avoir été entendu, par le président de cette cour le jeudi 2 mai, Ch'bih a dû comparaître le jeudi 10 mai et son procès a mobilisé

une grande opinion. En fait, Ch'bih Ould Cheikh Maa El Ainin est le premier accusé de « délit d'opinion » à être jugé par une cour criminelle, les autres accusés du même genre ont été jugés par la Cour correctionnelle.

L'accusé est passé, jeudi 10 mai, devant la Cour criminelle de Nouakchott, présidée par le magistrat Mohameden Ould Abderrahmane qui décide que l'affaire sera à nouveau examinée le 27 mai. Dans l'après-midi du dimanche 13 mai, on apprend que par « ordonnance motivée de la cour suprême », la suite de l'affaire l'État contre Ch'bih Ould Cheikh Melainine a été confiée à la Cour criminelle du tribunal de la Wilaya [Gouvernance] du Hodh El Gharbi, à la capitale, Aioun el-Atrous. La plus haute juridiction du pays justifie cette décision par « des risques de troubles de l'ordre public et des impératifs de sécurité ». Le 28 mai la Cour criminelle de la ville d'Aioun entend les « présumés coupables », mais ne prend pas non plus de décisions. Elle reporte le procès à une date ultérieure pour permettre aux accusés de se faire assister par leurs avocats qui avaient boycotté la première audience, évoquant l'illégalité du transfert du dossier de leurs clients. Le jeudi 7 juin, l'affaire est à nouveau devant la cour criminelle. Cette fois-ci en présence du collectif d'avocats qui s'est constitué pour défendre les prévenus, d'observateurs nationaux – dont Boubacar Ould Messaoud qui représente l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH), des représentants des partis de *Tali'a* et de l'UFD-EN tous deux dissous, de l'*Action populaire progressiste*, du *Front Populaire*, de l'*Union des Forces du Progrès* –, ainsi que d'un observateur international, Maître Kane, sénégalais, représentant la RADDHO (*Rencontre africaine pour la démocratie et les droits de l'homme*).

Au cours d'un procès plein de rebondissements qui a duré une semaine, la Cour criminelle d'Aioun a finalement rendu son verdict le jeudi 14 juin 2001. Jugés sur ce qui est désormais connu sous le chef d'accusation « association de malfaiteurs et accointances avec l'étranger », Ch'bih et deux de ses coaccusés sont condamnés chacun à 5 ans de prison ferme. Ils purgent leur peine actuellement et aucun recours en cassation n'a abouti.

C'est la deuxième fois, après le procès intenté contre les jeunes étudiants en décembre 2000, que des détenus politiques seront jugés dans une ville de l'intérieur du pays. On peut avancer que ces mesures sont prises dans le but évident d'éviter des manifestations populaires contre les jugements, et en fin de compte, contre le gouvernement qui manipule à son profit le domaine de la justice mauritanienne.

### **La question de l'esclavage à l'avant de la scène politique**

La question de l'esclavage en Mauritanie a marqué le devant de la scène politique mauritanienne et africaine en cette année 2001. En effet, la troisième *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance*, qui eut lieu à Durban – du 31 août au 7 septembre – a soulevé plusieurs manifestations associées aux thèmes des droits humains en Afrique, mais aussi aux problématiques nationales dans la majorité des pays concernés. En Mauritanie, une Journée nationale de sensibilisation et de lancement du processus préparatoire s'est tenue le 11 janvier 2001 à Nouakchott. Organisée conjointement par le Commissariat aux droits

de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cette journée a permis aux différents participants, issus de la société civile, de débattre de l'épineuse question du racisme et de ses corollaires.

Une conférence régionale préparatoire à la Conférence de Durban (Afrique du Sud) s'est déroulée du 20 au 24 janvier 2001 à Dakar. Elle a regroupé plus de 800 participants officiels, membres des ONG, intellectuels et représentants de la diaspora africaine. De manière surprenante, cette réunion de Dakar n'est pas passée inaperçue en Mauritanie où, fait exceptionnel, elle a fait l'objet d'une déclaration du ministre de la Justice, Lemrabot Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed, qui y avait participé, dès son retour à Nouakchott. Dans cette déclaration inédite, il fustigeait cependant l'attitude de certains chefs de partis politiques mauritaniens [c'est-à-dire Messaoud Ould Boulkheir, seul chef de parti présent à Dakar] qui s'en prennent à leur pays dans les forums internationaux et veulent *ternir son image*. En fait, il s'agit de propos officiels, évoqués souvent sous les mêmes termes « d'image négative de la Mauritanie » par divers membres du gouvernement depuis les années 1989-1990.

La question de débat sur l'esclavage a provoqué des inédits dans le pays<sup>5</sup> entre les trois courants principaux : le premier revendique la reconnaissance de l'existence effective des pratiques de l'esclavage actuellement [le parti *Action pour le changement*, l'ONG SOS-Esclaves, l'Association mauritanienne des droits de l'homme, et le Committee for Human Rights in Mauritania]; le deuxième courant est celui des séquelles de l'esclavage (CNESEM); et enfin le courant qui nie l'existence de l'esclavage en Mauritanie (la Délégation officielle du gouvernement, et la Ligue mauritanienne des droits de l'homme). Néanmoins, la polémique ouverte entre ces groupes s'est terminée sans qu'aucun consensus n'ait été trouvé; les positions adoptées étant, comme on peut l'apprécier, complètement opposées.

Au cours de la conférence mondiale contre le racisme de Durban, le président du parti mauritanien *Action pour le changement*, Messaoud Ould Boulkheir, a présenté une communication dans laquelle il affirmait l'existence effective et continue de la pratique de l'esclavage en Mauritanie, où elle est légitimée par l'islam. La délégation officielle du gouvernement, qui comprenait des « haratin » [litt. « affranchis »], a contesté les thèses défendues par le groupe de Messaoud. Mais elle alla plus loin encore, car elle réussit à ne pas exclure la Mauritanie dans la déclaration finale qui tenait compte des pays où persistent des pratiques esclavagistes, tels le Soudan [Voir le compte-rendu du *Journal des africanistes* consacré à l'esclavage, de M. Villasante, dans ce volume]. Ces faits eurent des répercussions directes en Mauritanie, où un remaniement ministériel eut lieu à Nouakchott juste après la réunion et concerna particulièrement les « représentants haratin » du gouvernement. Deux des trois ministres « haratin » furent ainsi évincés de leurs postes.

Précisons ici que le terme *haratin* est un euphémisme contemporain qui désigne les membres réels ou supposés des groupes serviles de la société

---

5. La presse indépendante parlait de « Conférence mauritano-mauritanienne » [*Le Calame* n° 304 du 1<sup>er</sup> au 6 février 2001].

*bidân* (maure), arabophone et majoritaire dans le pays. Des études académiques récentes ont montré qu'étant d'origine africaine, ils sont insérés désormais dans la société *bidân* ; et qu'ils connaissent – selon les régions et les milieux sociaux – divers degrés d'intégration dans la communauté de personnes libres de cette société. Pourtant, des situations extrêmes de dépendance sont encore observables, que nous interprétons comme les dernières manifestations de pratiques serviles anciennes en Afrique. Cela dit, un marché d'esclaves ou des relations maîtres-esclaves semblables à celles issues de la traite négrière entre l'Europe et les Amériques, sont inexistantes en Mauritanie. Enfin, la hiérarchie statutaire et l'existence de groupes serviles est le lot commun de tous les groupes ethniques mauritaniens, et plus largement de toutes les sociétés sahéliennes et sahariennes [Voir le livre collectif *Groupes serviles au Sabara. Approche comparative à partir du cas des arabophones de Mauritanie*, M. Villasante-de Beauvais (dir.), CNRS-Éditions, 2000]. Enfin, il semble évident qu'une émancipation générale et rapide de ces groupes ne pourrait se faire en dehors d'une volonté politique forte de l'État mauritanien allant vers une évolution sociale de défense des valeurs égalitaires modernes.

Mais cette volonté semble faire encore défaut. Pour le gouvernement, les activités de Messaoud Ould Boulkheir sont particulièrement dérangeantes, et le retour de la question de l'esclavage au devant de la scène a tendu d'avantage les rapports entre le parti du gouvernement, les autorités et les partis d'opposition – ou ce qui en reste. Après la dissolution de l'UFD-EN, le gouvernement pouvait croire qu'il avait limité les dangers d'une opposition radicale dans le pays, or aujourd'hui le danger surgit d'un côté qu'on pensait déjà maîtrisé en termes d'organisation et de capacité de manœuvre. La « question haratin », l'axe principal du discours politique du parti *Action pour le changement* et surtout de son chef, Ould Boulkheir, va resurgir de manière plus lancinante au cours des intermèdes de liberté que constitueront les campagnes électorales et les débats internationaux, notamment à la conférence internationale de Durban.

### **Préparatifs de la campagne électorale des partis de l'opposition**

La dissolution légale de l'UFD-EN n'a pas impliqué la disparition des idées et des membres de ce parti, ainsi il a été refondé sous le nom de *Rassemblement des Forces du Progrès* (RFP), dont l'assemblée générale constitutive a eu lieu le jeudi 28 juin à l'hôtel Chinguetti de Nouakchott. L'ordre du jour de cette assemblée, comportait essentiellement la nomination ou plutôt l'officialisation du choix des dirigeants de ce parti, qui était très attendu sur la scène politique. Les dirigeants, en particulier son secrétaire général, Me Mohamed Mahmoud Ould Emmatt, n'était pas une figure politique bien connue au niveau national, bien qu'il ait été actif dans la fédération du parti à Nouadhibou et fut l'un des responsables qui avaient subi les mauvais traitements de la police lors des manifestations dans cette ville. Même si Ould Daddah n'est pas revenu immédiatement à la tête du nouveau parti dès sa création, Me Ould Emmatt était présenté comme l'un de ses hommes de confiance.

Quelque temps après, c'était dans une liesse populaire et dans la salle comble de l'ancienne Maison des jeunes que s'est ouvert le 2 août 2001 le premier Congrès ordinaire de *Action pour le Changement* (AC). Ces assises avaient pour objectif de permettre aux délégués des coordinations régionales et instances de base de dresser un bilan de l'action du parti, d'échanger leurs points de vues et de discuter des perspectives d'avenir. Le congrès devait enfin renouveler les structures du parti. Six ans après la création du « parti des masses déshéritées », les militants ne cachaient pas leur satisfaction et rivalisaient d'ardeur.

### **Les élections anticipées : transparence étonnante**

Les élections municipales et législatives anticipées ont eu lieu les 19 et 26 octobre 2001. La date limite du dépôt des candidatures pour les municipales anticipées devait expirer le 30 août. Celle des législatives était fixée au 9 septembre. Et les observateurs locaux s'accordaient pour affirmer que les élections d'octobre détermineraient l'avenir de la démocratie mauritanienne.

Les partis de l'opposition optèrent pour la participation à ces scrutins attendus. Cependant, ils se présentèrent en ordre dispersé. Le parti de Messaoud Ould Boulkheïr, *Action pour le Changement* (AC), fit savoir clairement à ses partenaires qu'il avait pris la décision de se présenter seul aux élections municipales. De son côté, le *Rassemblement des forces démocratiques* (RFD), le nouveau parti issu des rangs de l'ancienne UFD-EN de Ahmed Ould Daddah, prit lui aussi la décision de se présenter sans établir aucune alliance. Restait l'*Union des forces du progrès* (UFP) de Ould Maouloud et le *Front populaire* (FP) de Ch'bih qui tentèrent de créer une forme de concertation au sein des partis de l'opposition, en vue de constituer des listes communes, sans aucun résultat.

La campagne électorale fut entamée le 4 octobre 2001, pour les élections municipales et législatives du 19 et 26 octobre 2001. Tous les débats furent ouverts sur des questions aussi sensibles que l'esclavage, la redistribution plus équitable des richesses et la gestion des biens publics, ainsi que sur les injustices sociales liées à l'absence de l'État et la non participation de l'opposition au pouvoir. Les partis eurent l'occasion, pour une fois, de parler plus ou moins amplement des thèmes qui les préoccupaient qu'ils développent dans leurs messages publiés, avec parfois des difficultés - i.e. à *L'éveil Hebdo* -, par les médias audiovisuels publics. En effet, lors de la préparation des tranches d'émission accordées aux partis de l'opposition durant la campagne, les censures, les montages et les blocages firent qu'à plusieurs reprises les représentants des partis menacèrent de se retirer avant d'arriver à trouver un compromis avec la direction de la Télévision Nationale de Mauritanie (TVM).

La campagne se déroula en définitive dans un bon climat, mais l'opinion publique craignait que les promesses de neutralité de l'administration et de la transparence des élections ne soient que des mots en l'air. Cependant, la publication des listes électorales sur Internet, dans un site web créé par le ministère de l'Intérieur pour l'occasion, renforça les espoirs en la volonté politique réelle de garantir des élections irrécusables. Et ce qui n'était

qu'une promesse sur laquelle personne ne pariait devint finalement une réalité : le premier tour des élections législatives et municipales se déroula dans une totale transparence.

De l'avis de tous, y compris les partis politiques, l'administration – qui supervisait l'organisation du scrutin –, a été correcte sur toute l'étendue du territoire national. Les différents acteurs de la vie politique reconnurent, voire saluèrent cet effort consenti par l'État, à travers le ministère de l'Intérieur, pour garantir le bon déroulement du scrutin du 19 octobre 2001.

À l'issue de ces élections, onze députés issus de quatre formations politiques de l'opposition firent leur entrée à l'Assemblée nationale. Quatre appartenaient au parti *Action pour le changement*, trois au Rassemblement des forces démocratiques, trois à l'*Union des forces du progrès*, et un au *Front Populaire*. Par ailleurs, plusieurs communes ont basculé entre les mains de Maires de l'opposition, dont la plus importante est la commune de Boghé, sur le fleuve Sénégal, dont le Maire et les deux députés appartiennent à l'*Union des forces du progrès*.

À Nouakchott, sur un total de neuf communes, le parti au pouvoir, le PRDS, n'en conserve que trois [Tevragh-Zeina, Ksar et Dar Naïm] ; alors que le *Rassemblement des forces démocratiques* obtenait trois communes [Toujounine, Teyarett et Arafat] et enfin l'*Action pour le changement* gagnait également trois communes des quartiers très pauvres de la capitale [El Mina, Sebkha et Riadh]. Cette situation a été qualifiée de déroute du parti au pouvoir, par beaucoup de commentateurs de la presse locale, en particulier pour avoir perdu Nouakchott où réside un mauritanien sur trois, et après avoir cédé beaucoup de place à d'autres partis de la majorité ou de l'opposition. Précisons aussi qu'alors que le parti au pouvoir, le PRDS, contrôlait la plupart des communes de l'intérieur du pays, il en a perdu un certain nombre, tout en restant présent dans les villes rurales.

### **La question de l'esclavage à l'Assemblée nationale mauritanienne**

La première session parlementaire a été ouverte normalement en décembre 2001, deux semaines après l'investiture pour former les groupes et les commissions parlementaires. Avec 70 députés sur 81, le parti au pouvoir a largement occupé les postes de responsabilité et les députés de l'opposition ont pu former un groupe parlementaire. Les débats au sein des séances plénières ont été retransmis par la télévision nationale et la radio, qui sont les deux médias assignés exclusivement aux activités officielles du gouvernement. Les anciens sujets polémiques dans le pays ont été largement couverts par les débats, en particulier les questions de l'esclavage et des exactions du régime contre les populations négro-africaines de Mauritanie dans les années 1989-1990. Des débats innovateurs et jamais encore entendus dans la grande salle de l'Assemblée nationale.

Le thème principal qui a animé le débat politique depuis l'ouverture de la session parlementaire, et qui dérange beaucoup le gouvernement, est celui de « l'esclavage » en Mauritanie, sujet jusqu'ici tabou sur le plan officiel.

De part et d'autre des opinions développées lors du débat sur la question, aucune définition particulière n'a été donnée de ce qui est entendu par

le terme esclavage, ni de ce qui détermine le statut d'esclave et ce qui s'y associe comme charge sociale et culturelle.

Le thème a été abordé dès la première séance plénière de l'Assemblée – diffusée et rediffusée par les médias officiels –, qui eut lieu le 24 décembre 2001, et qui était consacrée au discours du Premier ministre, Cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna, pour présenter sa politique générale au parlement. Au cours de ses réponses aux questions des députés, le Premier ministre a montré du doigt le groupe des députés de l'opposition en les accusant de vouloir entraîner le pays dans « une tourmente semblable à celle de 1989 qui a coûté la vie à des milliers de mauritaniens ». À l'écoute de ces propos, Messaoud Ould Boulkheïr, président du parti *Action pour le Changement* et président du groupe parlementaire de l'opposition, s'est levé et a demandé au président de l'Assemblée et président de la séance, Rachid Ould Saleh, de retirer la parole au premier ministre et d'exiger de lui des excuses. Ould Saleh n'a naturellement pas accordé d'importance à la demande de Ould Boulkheïr, et le Premier ministre a continué à parler sur la même lancée. Indigné, Messaoud Ould Boulkheïr décide de quitter la salle en signe de protestation. Les autres députés de l'opposition le suivent spontanément.

### Les positions en confrontation sur l'esclavage

Dans le débat sur l'esclavage mauritanien, trois positions s'affrontent. La position du gouvernement et, naturellement, des députés du parti au pouvoir, le PRDS, est que l'esclavage n'existe pas en Mauritanie, et que ceux qui parlent de l'existence de cette pratique sociale ne sont que des ennemis de la nation qui veulent détruire le pays. Comme on l'a déjà noté, au sein du PRDS se trouvent certains hommes politiques qui sont présentés – et qui se présentent – comme des « représentants » des « haratin » dans le pays. Ainsi, dès le lendemain de l'intervention de Messaoud Ould Boulkheïr à l'Assemblée nationale, un député « haratin » du PRDS de Nouadhibou, Ch'rif Ahmed Ould Moussa, déclara que l'esclavage n'existe pas en Mauritanie. En accusant le parti de Messaoud Ould Boulkheïr de faire un fonds de commerce de ce « faux problème », il demanda que le parti soit dissous. Quelques jours plus tard, un autre député de Magta Lahjar qui était chef du département politique du PRDS, Mohamed Vall Ould Bellal, expliqua que la demande de dissolution du parti AC, tout comme celle de at-Tali'a, serait légale et conforme à la Constitution et à la loi organisant les partis politiques en Mauritanie. On voit bien comment est manipulée cette loi qui par ailleurs garantit la liberté d'expression et la libre association en Mauritanie.

La deuxième position, exposée à l'Assemblée sur cette question est défendue par le député et secrétaire général de l'Union des forces du progrès, Mohamed Moustapha Ould Bedreddine. En apportant quelques nuances à la position officielle du gouvernement, il considère que si l'esclavage, en tant que système organisé, n'existe plus en Mauritanie, et qu'il a été aboli légalement, il existe cependant des « survivances et des séquelles de ce fléau » dans le pays. Et suggère que celles-ci peuvent être combattues à deux niveaux : par la lutte contre la pauvreté et par une campagne de sensibilisation au sein de l'opinion publique. Signalons qu'une telle campagne n'a jamais

été réalisée dans le pays, même pas après l'abolition formelle de l'esclavage en 1980.

La troisième position est complètement opposée à la première qui nie une réalité évidente, et à la seconde qui tente de temporiser vis-à-vis du gouvernement. Elle est défendue par Messaoud Ould Boulkheïr, qui n'a jamais mâché ses mots à ce propos et a toujours déclaré haut et fort que l'esclavage existe bien en Mauritanie et qu'il continue à être pratiqué à l'encontre des couches les plus faibles, les « haratin ». Il défend ce point de vue depuis au moins deux ans dans les forums internationaux, dont le dernier était la conférence de Durban en août 2001 et à laquelle il a assisté en tant que chef du parti Action pour le changement, mais surtout comme leader du mouvement el-Horr. Du reste, son intervention lors de cette conférence a continué d'irriter le gouvernement qui essaie de le présenter à l'opinion publique comme un homme dangereux pour l'unité nationale. Il faut dire que la retransmission de toutes ses interventions à la radio et à la télévision nationales lors de la campagne électorale, a pu être interprétée comme une tentative gouvernementale de préparer l'opinion mauritanienne à une future action répressive à l'encontre de Messaoud Ould Boulkheïr et de son parti.

En tout état de cause, le débat autour de la question de l'esclavage a été officiellement ouvert et a dépassé largement l'Assemblée pour devenir le sujet brûlant de la rentrée politique de cette fin d'année 2001. On pouvait ainsi s'accorder pour affirmer que c'était un fait salubre et bienvenu dans un pays comme la Mauritanie. Les médias officiels, la radio et la télévision [d'État], ainsi que la presse indépendante, ont accordé à Messaoud Ould Boulkheïr un temps et un espace sans précédent dans l'histoire mauritanienne. Autant de manifestations démocratiques et de liberté d'expression qui, apparemment, ne pouvaient pas être tolérées plus longtemps par un régime qui refuse d'accepter un fait de la vie sociale mauritanienne, tel les formes extrêmes de dépendance encore existantes entre anciens maîtres et populations anciennement serviles. Ainsi, le 2 janvier 2002, le conseil de ministres a décidé de dissoudre le parti *Action pour le Changement*, une action gouvernementale qui vient délimiter de manière ferme le champ de l'action politique autorisée. Un autre parti d'opposition a été donc censuré et mis en marge des affaires officielles mauritaniennes.

### **Les implications du 11 Septembre 2001**

Depuis les attentats meurtriers qui ont frappé le World Trade Center à New York et le bâtiment du Pentagone le 11 septembre 2001, les ressortissants mauritaniens qui vivent aux États-Unis d'Amérique vivent dans la peur et l'angoisse. La communauté mauritanienne dans ce pays est évaluée à environ 1.500 personnes qui habitent essentiellement dans les États du Kentucky, du Michigan et de New York. Ainsi, environ quinze Mauritaniens vivant au Kentucky ont été interpellés par la police et quatre d'entre eux sont restés plusieurs jours en détention [*Le Calame*]. Officiellement, on leur reproche de ne pas être en règle avec les services de l'immigration, mais leur interpellation est en relation directe avec l'enquête sur les attentats. La police américaine se serait intéressée à quatre ressortissants mauritaniens qui

auraient fréquenté des écoles de pilotage aux États-Unis. Du reste, la liberté provisoire a été acceptée contre une caution de dix mille dollars demandée à trois mauritaniens arrêtés. La situation du quatrième semble plus confuse. Il serait entré aux États-Unis en provenance des Émirats Arabes Unis et suivait des cours de pilotage. La police s'est intéressée beaucoup à lui mais aussi à trois autres Mauritaniens habitant à Detroit et qui suivaient, eux aussi, des cours de pilotage d'avions. Sur un autre plan, certains Mauritaniens ont perdu leurs emplois parce que leurs employeurs ne veulent plus faire travailler les musulmans. D'autres reçoivent des menaces de représailles. Signalons enfin que la communauté mauritanienne aux États Unis a tenu à présenter ses condoléances au peuple américain qui ont été publiées dans le journal *Washington Post*.

En Mauritanie, même s'il n'y a pas eu de mouvement de foule pour ou contre les attaques du 11 septembre, la tendance générale au sein de l'opinion était sensiblement favorable aux adversaires des États Unis. Au niveau des mosquées et dans l'enceinte de l'université et des lycées, la tendance était franchement anti-américaine, même si pour la plupart de Mauritaniens, les attentats contre les deux tours de New York sont jugés « terrifiants et extrêmement atroces pour les civils qui les ont vécus, quelle que soit par ailleurs la haine qu'on peut porter à l'arrogance et à l'extrémisme américains » (*Le Calame*). Pendant cette période de tension internationale, les forces de l'ordre ont montré beaucoup de présence et les ambassades des pays occidentaux et d'Israël installées à Nouakchott ont été barricadées.

En suivant la position des imams officiels de la grande mosquée de Nouakchott, dans la plupart de mosquées du pays, le prêche était franchement hostile à ce genre d'action contre « l'ennemi de la *umma* [communauté de croyants] ». Et dans d'autres mosquées détenues par les intégristes – en particulier dans les quartiers populaires et périphériques de la capitale mauritanienne –, on lançait un appel formel au *jibâd* et à la libération des lieux saints de l'islam.

### Chronique diplomatique

Le premier remaniement du gouvernement a été effectué le dimanche 28 janvier 2001, lorsqu'on a annoncé l'entrée de cinq nouveaux ministres au gouvernement. Mais, comme on le sait, les ministères mauritaniens changent souvent de locataires et les portefeuilles de mains, sans qu'une explication particulière soit donnée par les commentateurs ou les observateurs de la politique locale à ces changements.

Pendant, une fois n'est pas coutume, ce premier remaniement de l'année 2001 est explicable dans certains de ses aspects. Du moins en ce qui concerne la nomination d'un nouveau ministre des Affaires étrangères en la personne de Dah Ould Abdi, homme de confiance de Ould Taya, longtemps ambassadeur de Mauritanie en France, où il a beaucoup de relations. Un nouveau ministre dans ce ministère prestigieux est l'expression d'une nouvelle orientation politique. Or si cette personne est un familier du Quai d'Orsay, cette orientation n'en est que plus évidente.

Néanmoins, la nouvelle donne mondiale de ce début d'année est loin de faciliter la tâche à la diplomatie mauritanienne. Aux États-Unis, l'arrivée de l'équipe néo-isolationniste du président Georges Bush à la Maison blanche ne peut que reléguer à l'arrière plan l'intérêt que portaient les officiels nord-américains au monde extérieur en général, et à la Mauritanie en particulier. Et il ne semble pas plus évident d'établir des bonnes relations diplomatiques avec l'équipe de Bush, qu'avec le nouveau gouvernement israélien de Ariel Sharon – la Mauritanie ayant maintenu ses relations diplomatiques avec l'État hébreu au lendemain des élections israéliennes du 6 février 2001.

Dans ces moments d'incertitude aussi bien par rapport aux positions des Américains, que dans la perspective d'un repli certain vers de nouvelles alliances, la « reconquête de Paris » a semblé importante au président mauritanien. Le nouveau ministre des Affaires étrangères exprime bien cette nouvelle orientation, la France étant « un allié traditionnel », voire « sûr », pour constituer la porte du « recul stratégique » obligatoire.

Ainsi, l'orientation diplomatique générale pour la Mauritanie reste la politique de rapprochement vis-à-vis d'Israël et des États-Unis, leurs alliés habituels. Dans ce cadre, le ministre Dah Ould Abdi a été envoyé, deux mois après sa nomination, effectuer une visite de deux jours en Israël. Cela au moment même où Tel Aviv cherchait à trouver une issue à la montée de la violence dans les territoires occupés et en Israël. Et alors que la Ligue arabe avait pris la décision d'interrompre toute forme de relation avec l'État hébreu. La position diplomatique de la Mauritanie ne pouvait pas être plus éloignée de celle adoptée par la majorité des pays arabes. De toute évidence, le gouvernement mauritanien a choisi une politique pragmatique qui ne tient nullement compte de l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Une politique qui a toujours été critiquée par l'opinion qui refuse *à priori* tout contact avec les rares missions ou visiteurs venus d'Israël, même si la présence – très discrète – d'une ambassade israélienne à Nouakchott ne crée pas de manifestation évidente de rejet au niveau de la rue. Les réactions à l'Intifada, et aux actions israéliennes soutenues ouvertement par les américains dans les milieux estudiantins, ont ravivé le sentiment anti-américain primaire au sein de la rue mauritanienne, même si aucune violence n'a été réellement signalée par la presse.

### **Les relations diplomatiques avec les pays voisins**

Les relations diplomatiques entre la Mauritanie et ses voisins deviennent de plus en plus positives. Les conflits latents avec le Sénégal ou avec le Maroc sont devenus moins menaçants, notamment après les rencontres et les visites officielles des différents chefs d'État de la région dans le pays l'un de l'autre.

En effet, les déplacements successifs du Président mauritanien à Dakar et Bamako [3-4 Avril], suivi de la visite officielle de Oumar Konaré Président du Mali en Mauritanie [28 Avril], et enfin la visite du Président sénégalais Abdoulaye Wade, reçu à Nouakchott et Nouadhibou [14-16 Mai], ont pacifié les rapports entre les trois pays, en particulier entre la Mauritanie et le Sénégal après la nouvelle crise politique de juin 2000 [Voir l'*Annuaire de l'Afrique du nord*, 1999].

Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya s'était rendu au Maroc en 2000 ; d'abord pour assister aux obsèques du défunt roi Hassan II, puis en visite officielle de trois jours qui avait commencé par la ville symbolique de Tanger. Quelque temps après, les 10 et 11 septembre 2001, le roi du Maroc, Mohamed VI, a effectué la première visite officielle d'un souverain marocain à la capitale mauritanienne, Nouakchott. Certes, Hassan II, était venu en visite en 1970, mais celle-ci s'était limitée uniquement à Nouadhibou. Aussi, la visite de Mohamed VI démontre une évolution positive des relations diplomatiques entre les deux pays. Cependant, il est clair que le séjour du souverain marocain en Mauritanie a été quelque peu obscurci par les attentats tragiques du 11 septembre 2001 aux États-Unis, qui auront des conséquences certaines sur toutes les affaires politiques entre les pays arabes, l'Afrique et le Proche-orient avec eux, et avec la Communauté européenne dans les années à venir.

### Chronologie politique 2001

[28 octobre 2000 : Le Conseil de ministres, en réunion extraordinaire, déclare dissous le parti *Union des Forces Démocratiques-Ère Nouvelle*, dirigé par Ahmed Ould Daddah.]

[10 novembre 2000 : Mohamed Ould Maouloud, dirigeant d'une branche de l'UFD/EN-B, procède au dépôt d'une demande de reconnaissance d'un nouveau nom : *Union des forces du Progrès* (UFP)].

[10-13 décembre 2000 : Ahmed Ould Daddah est incarcéré pendant trois jours par la Direction de la Sûreté de l'État.]

2001 : Depuis le début de cette année : création de nouvelles listes électorales (sur la base du *Recensement général à vocation d'état civil* de 1998), en vue des élections anticipées d'Octobre. Plusieurs manifestations d'étudiants de l'Université de Nouakchott ont lieu à la capitale contre la dissolution du parti *Union des Forces Démocratiques-Ère Nouvelle*.

11 janvier : Journée nationale mauritanienne en vue de la préparation de la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance*, Durban, Afrique du Sud.

14 janvier : La Chambre administrative de la Cour Suprême confirme la dissolution du parti de l'opposition *Union des Forces Démocratiques-Ère Nouvelle*, dirigé par Ahmed Ould Daddah.

15 janvier : La Cour d'appel près la Cour Suprême rend son verdict d'accorder la liberté provisoire aux trois jeunes hommes de l'*Union des Forces Démocratiques-Ère Nouvelle*, détenus lors des manifestations de décembre 2000 [contestant la dissolution du dit parti], et qui avaient été envoyés à Kaédi.

20-24 janvier : Conférence de Dakar, Sénégal, en vue de la préparation de la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance*, Durban, Afrique du Sud. Une Délégation mauritanienne y participe. Ouverture du débat sur l'esclavage entre les autorités mauritaniennes, les militants de droit de l'homme, et les partis politiques.

28 janvier : Remaniement ministériel, entrée de cinq nouveaux ministres au gouvernement.

7 février : Décret de loi sur les élections partielles et sur le financement des partis politiques.

27-28 mars : La Mauritanie participe au sommet de la Ligue arabe à Amman, Jordanie.

3-4 avril : Visite du Président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya à Dakar.

8-12 avril : Ch'bih Ould Cheikh Maa El Aïnin, président du Front Populaire (FP), est interpellé par la police politique à son domicile, puis déféré et écroué le 12 avril à la prison civile de Nouakchott avec deux jeunes chômeurs supposés appartenir à son parti. Il est accusé de « flagrant délit de constitution d'association de malfaiteurs en vue de déstabiliser les institutions, en intelligence avec une puissance étrangère ». Son procès est fixé pour le 10 mai près de la Cour criminelle de Nouakchott - alors que les accusés d'opinion sont généralement jugés par la Cour correctionnelle.

28 avril : Le Président Oumar Konaré du Mali en visite en Mauritanie.

14-16 mai : Le Président sénégalais Wade en visite en Mauritanie.

22-23 mai : Dah Ould Abdi, Ministre des affaires étrangères, en visite en Israël. La Mauritanie n'a pas rompu ses relations diplomatiques avec ce pays.

14 juin : Ch'bih Ould Cheikh Maa El Aïnin, président du *Front Populaire* (FP), et deux autres accusés, sont condamnés à 5 ans de prison ferme.

28 juin : Fondation d'un nouveau parti : *Rassemblement des Forces du Progrès* (RFP), issu de l'ancienne *Union de Forces Démocratiques* de Ahmed Ould Daddah.

17 juillet : Mokhtar Ould Daddah, ancien Président mauritanien, est de retour en Mauritanie.

1<sup>er</sup> août : L'accord de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne est renouvelé.

31 août-7 septembre : *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance*, Durban, Afrique du Sud. Messaoud Ould Boulkheir, dirigeant du parti *Action pour le changement*, présente une communication dans laquelle il dénonce la persistance de l'esclavage en Mauritanie. La Délégation officielle conteste ces affirmations et obtient que la Mauritanie ne figure pas dans la déclaration finale de la conférence parmi les pays où l'esclavage persiste.

10-12 septembre : Le roi marocain, Mohamed VI, effectue sa première visite officielle en Mauritanie.

11 septembre : Après les attentats tragiques de New York, plusieurs Mauritaniens installés aux États-Unis d'Amérique sont interpellés par les forces de l'ordre.

19 et 26 octobre : Élections municipales et législatives anticipées. Les partis d'opposition se présentent individuellement. Les listes électorales sont publiées officiellement sur Internet, et les scrutins se déroulent dans la transparence. Le parti au pouvoir a perdu plusieurs communes de Nouakchott, mais conserve son importance à l'intérieur du pays.

24 décembre : Discours d'ouverture du Premier ministre à l'Assemblée nationale. Débat polémique sur l'esclavage.

2 janvier 2002 : Le Conseil de ministres décide de dissoudre le parti *Action pour le changement*, dirigé par Ould Boulkheir, un ancien ministre lui-même.